TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 3

INTRODUCTION 7

01 DISTINCTION ENTRE PERSONNE PHYSIQUE ET PERSONNE MORALE 8

1 Personne physique 8
2 Personne morale 8

02 LIBERTÉ D'ASSOCIATION 9

1 Association de fait 9
2 Association sans but lucratif 10
3 Tableau récapitulatif 11

03 DÉFINITION D'UNE ASBL 12

1 Conditions 12
1.1 Nombre de fondateurs 12
1.2 But désintéressé 12
1.3 Aucune distribution directe ou indirecte 13
Principe 13
Conditions 13
Exception 13
Sanction 13
1.4 Absence de but lucratif 14
2 Contrat d'association 14
3 Attribution automatique du statut d'ASBL 14

04 AVANTAGES DE CONSTITUER UNE ASBL 15

1 Protéger son patrimoine personnel 15
2 Permettre à l'association de devenir propriétaire 15
3 Inspirer confiance aux donateurs 15
4 Obtenir l'autorisation de recevoir des dons et des legs 16
5 Respecter une obligation liée à une subvention publique 16

05 CONSTITUTION D'UNE ASBL 17

1 Phase 1 : conception d'un projet 17
2 Phase 2 : rédaction des statuts 17
2.1 Acte écrit 18
2.2 Rédaction des statuts 18
2.3 Mentions obligatoires 18
3 Phase 3 : dépôt des statuts 23
3.1 Démarches 23
3.2 Modifications 23
3.3 Formulaires 23
4 Phase 4 : enregistrement 24
4.1 Près de la Banque Carrefour des Entreprises 24
4.2 Près du registre UBO 24
Personnes visées 24
Données visées 24
5 Phase 5 : publication des statuts aux annexes du Moniteur belge 25

06 CONSTITUTION D'UNE ASBL 26

1 Principe de délégation 26
2 Membres 26
2.1 Membres effectifs 26
Principe 26

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : MARIE-PIERRE VAN DOOREN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur

Registre des membres 27
Démission/Exclusion d'un membre 27

2.2 Membres adhérents 28
Principe 28
Droits et obligations 28
Exclusion d'un membre 28

2.3 Accès au statut de membre 28
Mineurs d'âge 29
Autres personnes morales 29

2.4 Droits et obligations des membres 29
Droits 29
Obligations 30

2.5 Responsabilité des membres 30

3 Assemblée générale 31

3.1 Généralités 31
Lieu des décisions les plus importantes 31
Possibilité d'inviter des observateurs 31

3.2 Compétences de l'assemblée générale 31
3.3 Convocation à l'assemblée générale 32
Règles communes 32
Personnes compétentes 32

3.4 Fonctionnement de l'assemblée générale 33
Règles communes 33
Assemblée générale ordinaire 34
Assemblée générale extraordinaire 35

4 Organe d'administration 36

4.1 Généralités 36
Missions 36
Composition 37
Fonctionnement 40

4.2 Procédure de conflit d'intérêt 40
Conditions 40
Personnes concernées 41
Procédure 41
Exception 41
Sanction 42

4.3 Caractère collégial de l'organe 42
4.4 « Bureau » 42
4.5 Règlement d'ordre intérieur 42

5 Délégué(s) à la gestion journalière 43

6 Commissaire(s) 43

6.1 ASBL concernées 43
6.2 Missions 44
Mission générale de contrôle 44
Procédure de sonnette d'alarme 44
Convocation de l'assemblée générale 44

07 MESURES DE PUBLICITÉ IMPOSÉES À L'ASBL 45

1 Dépôt au greffe du Tribunal de l'entreprise des actes de l'association 45

1.1 Dossier et pièces 45
1.2 Délai 46
1.3 Utilité de la publicité 47
1.4 Procédure 47
1.5 Redevance 47
1.6 Consultation par les tiers 47

2 Publication aux annexes du Moniteur belge 48

3 Publication des statuts 48

4 Autres mesures de publicité 49

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : MARIE-PIERRE VAN DOOREN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur

4.1 Publication des nom, prénom(s), profession, domicile de chacun des administrateurs ... 49
4.2 Mention obligatoire sur tous les documents émanant de l'ASBL ... 49
4.3 Décisions relatives à la dissolution ... 50
5 Dépôt éventuel des comptes à la Banque Nationale de Belgique ... 50
08 RECONNAISSANCE DE L'ASBL ... 52
1 Principe ... 52
2 Intérêt ... 52
3 Obtention de la reconnaissance ou de l'agrément ... 53
09 AIDES ET SUBVENTIONS EXTÉRIEURES POUR L'ASBL ... 54
1 Subventions extérieures ... 54
2 Contrats utilisés dans le secteur associatif ... 55
2.1 Occupation dans le secteur socioculturel et dans les manifestations sportives ... 55
Personnes visées ... 55
Conditions de l'occupation ... 56
Avantages pour l'employeur ... 56
Avantages pour le travailleur ... 56
2.2 Occupation d'étudiants ... 57
2.3 Occupation dans le cadre de l'intégration sociale ... 57
Personnes concernées ... 57
Démarches ... 57
2.4 Occupation de volontaires ... 57
010 PATRIMOINE D'UNE ASBL ... 58
1 Une ASBL peut-elle faire des bénéfices ? ... 58
2 Une ASBL peut-elle recevoir des dons ? ... 59
2.1 Autorisation du don ... 59
2.2 Réduction d'impôt ... 59
Principe ... 59
Conditions ... 60
3 ASBL et impôt ... 60
3.1 Impôt sur les revenus ... 60
3.2 Taxe compensatoire des droits de succession des ASBL ... 61
3.3 Question de la TVA ... 61
011 COMPTABILITÉ DE L'ASBL ... 62
1 Généralités ... 62
2 Catégories d'ASBL ... 63
3 Obligations comptables ... 63
3.1 Micro-ASBL ... 64
3.2 Petites ASBL ... 64
3.3 Autres ASBL ... 64
012 RESPONSABILITÉ CIVILE, RESPONSABILITÉ PÉNALE ET ACTIONS EN JUSTICE ... 66
1 Responsabilité civile ... 66
1.1 Responsabilité de l'ASBL ... 66
1.2 Responsabilité des personnes ayant un pouvoir de gestion ... 66
Responsabilité générale ... 66
Responsabilité en cas de faillite ... 68
Souscription d'une assurance ... 69
1.3 Règles de la preuve ... 69
Moyens de preuve ... 70
Admissiblité de la preuve ... 71
2 Responsabilité pénale ... 72
2.1 Principe ... 72
2.2 Peines ... 72
3 Actions en justice ... 73
013 FIN D'UNE ASBL ... 74

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : MARIE-PIERRE VAN DOOREN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur

1 Nullité 74
1.1 Principe 74
1.2 Situations 74
2 Mise en faillite 75
3 Dissolution 75
3.1 De plein droit 75
3.2 Volontaire 76
3.3 Judiciaire 76
4 Liquidation 77
4.1 Définir des liquidateurs 77
4.2 Limites du pouvoir des liquidateurs 77
4.3 Actif > Passif 78
4.4 Actif < Passif 78
SOURCES JURIDIQUES 79
ANNEXES 81
1 Obligations en matière de publicité 81
2 Modèle de statuts 83
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR 100
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ 100

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : MARIE-PIERRE VAN DOOREN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur